

CONCOURS OLYMPIQUE ART & SPORT 2012

DÉCLARATION DE L'ARTISTE

Le/La soussigné(e) comprend qu'il/elle participe au Concours Olympique Art & Sport 2012 (le "Concours") organisé par le Comité International Olympique (C.I.O.) et que ce Concours a une signification internationale. Dans ce contexte, en considération de son acceptation de sa participation à ce Concours, il/elle comprend que les oeuvres d'art primées par ce Concours vaudront à leurs auteurs une certaine notoriété. A ces égards, l'artiste qui se voit décerner l'un des trois premiers prix de ce Concours donne son accord pour le transfert des droits d'auteur qu'il/elle assigne au C.I.O. Le transfert de ces droits d'auteur entre en vigueur dès l'attribution du prix. Le C.I.O. se réserve tous les droits de reproduction. Le/La soussigné(e) sera mentionné en tant qu'auteur à chaque utilisation du droit de reproduction.

Le/La soussigné(e) accepte que son oeuvre d'art soit publiée dans un catalogue que la Commission pour la culture et l'éducation olympique du CIO éditera pour le Concours.

Le/La soussigné(e) confirme que le règlement du Concours lui a été soumis par le Comité National Olympique de son pays.

Lieu et date :

Nom, prénom :

Signature :